Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260904-D751_030926-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 3 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Isabelle LE MOAL procuration à Aurélie TOUL
Océane LE MEUR procuration à Christophe GUEGANTON
Sophie MARCHAND LECLERE procuration à René CHAPEL
Nolwen L'HOSTIS procuration à Yannig ROBIN

Nomenclature ACTES 7.5.1	**PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE AU COMPLEXE SPORTIF DE KROAZ KENAN**

La commune prévoit de transformer le terrain d'entraînement (terrain C) du complexe sportif de Kroaz Kenan, actuellement en pelouse naturelle, en un terrain de football en gazon synthétique. Le futur équipement permettra la pratique du football dans des conditions adaptées à un usage intensif, tout en garantissant un niveau élevé de qualité, de sécurité, de durabilité et de facilité d'entretien. Le projet vise l'obtention d'un classement T6SYE conformément au règlement des terrains et installations sportives de la Fédération Française de Football.

La commune sollicite des subventions auprès de l'État au titre de la DETR, du Conseil départemental sur le volet 2 du Pacte Finistère 2030 et du Fonds d'aide au football amateur.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (Euros HT)	**RECETTES (Euros)**
Travaux700 000,00	État DETR (20%).....140 000,00 Département PF 2030 V2 (20%).....140 000,00 Fonds d'aide au football amateur (8,6%).....30 000,00 Commune (51,4%)..... 390 000,00
TOTAL.....700 000,00	TOTAL700 000,00

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260904-D751_030926-DE

- d'accepter le plan de financement relatif à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant et à signer les documents nécessaires à leur obtention.

- ***S. Philippot et G Vigouroux avaient quitté la salle à 19h05 en raison de proximité avec le club de football pour cette délibération et la précédente.***

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 3 abstentions (I.DEWU – Y.ROBIN – N.L'HOSTIS).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 4 septembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON